



« Vintage Yachting Games 2024 »

La Baule - Le Pouliguen

Du 27 mai au 02 juin 2024

BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION – RACE ENTRY FORM

Numéro de voile / Sail number

Genre du voilier / Type of Sailboat

☎

Email /

Pays / Country

Barreur

N° ISAF

Licence n°

(French entries only)

Date de naissance / *Date of the birth*

Équipier 1

N° ISAF

Licence n°

(French entries only)

Date de naissance / *Date of the birth*

Documents à joindre / Document to be enclosed

- voir Avis de course

- see Notice of race

Cette déclaration doit être obligatoirement signée.

La responsabilité du club organisateur se limite à assurer la régularité sportive des courses. En particulier, les vérifications que le comité de course, soit de sa propre initiative, soit à la demande du comité de protestation ou de toute autre instance, sera amené à faire, ont pour seul but de s'assurer que les règles de course, ainsi que les prescriptions du programme et les instructions de course ont été respectées. Comme le prévoit l'arrêté du 3 mai 1995 relatif aux manifestations nautiques en mer. Le chef de bord est capitaine du navire au sens du droit maritime : Il en a l'entière responsabilité ainsi que de son équipage. Il s'assure que le navire et tous les équipements requis sont en bon état, que l'équipage a la connaissance et l'aptitude nécessaires pour en assurer la manœuvre et l'utilisation. Il lui appartient de ne pas prendre le départ ou de gagner un abri au cas où les circonstances seraient de nature à mettre en danger son navire et son équipage. Enfin, il est rappelé aux concurrents les règles fondamentales concernant la sécurité en particulier l'obligation de porter assistance à toute personne ou navire en danger. La navigation à la loyale. L'acceptation des règles. La décision de courir. Le dopage J'accepte de me soumettre aux « Règles de course à la voile » et à toutes autres règles qui régissent cette manifestation.

Enfin je certifie sur l'honneur que je suis assuré pour mon bateau en compétition en responsabilité civile pour un minimum équivalent à 1,5 M Euros.

Équipier 2

N° ISAF

Licence n°

(French entries only)

Date de naissance / *Date of the birth*

Équipier 3

N° ISAF

Licence n°

(French entries only)

Date de naissance / *Date of the birth*

Équipier 4

N° ISAF

Licence n°

(French entries only)

Date de naissance / *Date of the birth*

Équipier 5

N° ISAF

Licence n°

(French entries only)

Date de naissance / *Date of the birth*

Le règlement / the payment : 200 €/ par personne jusqu'au 15 avril 2024 minuit et 225 €/ par personne à partir du 16 avril 2024.

This declaration must be signed.

The responsibility of the Y.C.L.B. is limited to insure the sporting regularity of regatta. In particular, inspections made by the race committee either on its own or after a demand made by the protest committee or by any other authority, have for only goal to check that the regatta's general rules as well as the Notice of Race and the Sailing Instructions are observed. Following the French law of 3rd May 1995 on nautical sea events the skipper is Captain of the vessel as defined in Maritime Law. He is fully responsible of the boat and crew. He has to ensure that all the required equipments are in good condition and that the crew has the knowledge and capacity to handle the boat. It is his sole responsibility to decide to participate in a race or to continue racing. Finally competitors are reminded of the fundamental rules (cf RRS Part 1) concerning safety and the obligation to help any person or vessel in danger, fair sailing, the acceptance of the rules, the decision to race and banned substances and methods.

I agree to follow the "Racing Rules of Sailing" and all other rules which govern this regatta.

I certify that I have a third party insurance covering my boat when racing for a minimum equivalent to 1.5 M Euros.

Date : / /

Signature :

YACHT CLUB DE LA BAULE

Villa Mortureux - 1, quai Rageot de la Touche - 44500 LA BAULE

+ 33 (0)2 40 88 91 46 - www.yclub.net - info@yclub.net